



Année scolaire
2023-2024

Filière Professionnelle

AGORA (Assistance à la Gestion des
Organisations et de leurs Activités)

FICHE D'INSCRIPTION 2nde Pro AGORA

NOM		Régime (cocher) <input type="checkbox"/> EXTERNE <input type="checkbox"/> INTERNE Demi-Pensionnaire : <input type="checkbox"/> DP forfait 4 Jours LMJV <input type="checkbox"/> DP 5 Jours <input type="checkbox"/> DP au repas
Prénom		
Date de naissance		

1/ Enseignements obligatoires (cocher la bonne case) :

- LV1 : Anglais
- LV2 : Allemand Espagnol

2/ Autre enseignement facultatif possible

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

DATE et SIGNATURES : le

L'élève

Les responsables légaux

POUR L'ENTREE AU LYCEE : classes de 2nde générale et professionnelle

Madame, Monsieur,

Nous avons plaisir à vous accueillir au sein du Lycée Mathias. Afin de procéder aux formalités d'inscription, nous vous remercions de bien vouloir venir au lycée avec les documents demandés :

Voie Générale et technologique : JEUDI 29 et VENDREDI 30 JUIN
de 8h00 à 19h00
Voie professionnelle (2AGORA) : LUNDI 3 JUILLET à 18h00

Ce temps d'inscription dans l'établissement sera l'occasion de rencontrer les personnels d'encadrement :

- **Direction/CPE** : pour valider les choix d'enseignements optionnels et pour les situations particulières
- **Secrétariat** : pour les questions de transport scolaire et de bourses,
- **Vie scolaire** : pour les autorisations de sortie et le droit à l'image, les demandes d'inscription à l'internat, le règlement intérieur
- **Intendance** : pour les questions financières (demi-pension, bourses...)
- **Infirmierie** : pour toute question relative à la santé de votre enfant.

Il est absolument nécessaire de procéder à l'inscription pendant ces dates sous peine de voir l'affectation s'annuler. Seuls les responsables légaux de l'élève sont habilités à procéder à l'inscription ; l'élève ne peut pas procéder lui-même à la remise des documents. **Il est bien sûr recommandé que l'élève soit présent également.**

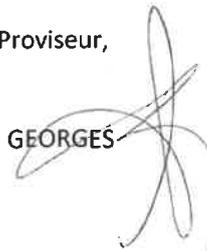
Les documents à fournir lors des inscriptions :

- la **fiche d'inscription en seconde**
- la **fiche administrative** fournie avec le dossier
- photocopie de la **carte d'identité** de l'élève.
- photocopie du Livret de famille (parents + fratrie) + jugement de divorce le cas échéant
- La **fiche Intendance accompagnée d'un relevé d'identité bancaire** (pour tous les élèves)
- Un **chèque de 46.20 €** (à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Mathias) si votre enfant est demi-pensionnaire à la prestation, pour préparer son compte et sa carte ; **cela ne concerne pas les élèves au forfait ni les internes**
- la fiche infirmerie (sous pli confidentiel)
- la fiche de renseignements en cas d'urgence
- la fiche **Autorisations**
- 1 photo d'identité

Vous trouverez ci-après des informations complémentaires ; en attendant de vous rencontrer, nous souhaitons par avance à votre enfant une rentrée réussie.

Le Proviseur,

A. GEORGES



TRANSPORTS SCOLAIRES

Vous êtes dans l'agglomération Chalonnaise (Chalon-sur-Saône et environs) : une inscription par internet sur le site <https://www.buszoom.com/fr/> doit être effectuée pour utiliser les transports du réseau zoom

Vous êtes en dehors de l'agglomération Chalonnaise et dans les départements 21/71 : une inscription par internet sur le site <https://transports.bourgognefranche-comte.fr> doit être effectuée pour utiliser les transports Transco de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le secrétariat scolarité sera à votre disposition pendant les inscriptions pour toute question particulière.

TARIFS D'HEBERGEMENT

Voir fiche d'information DP et Internat

AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, il est possible de faire appel aux fonds sociaux lycéens en s'adressant à l'assistante sociale du lycée (RDV auprès des conseillers d'éducation) ou auprès de l'Intendance. L'attribution du fonds social ne se fonde pas sur les mêmes critères que ceux des bourses.

Bourses départementales : une bourse peut être attribuée par le Conseil Général de Saône-et-Loire. Le dossier est à retirer au secrétariat du lycée ou à celui de la mairie du domicile en début d'année scolaire.

Bourses nationales : les demandes sont effectuées en ligne du 29 mai au 5 juillet pour la rentrée de septembre 2023, et du 1^{er} septembre au 20 octobre pour la campagne d'automne.

En cas de changement de situation familiale, il faut s'adresser au secrétariat pour faire une demande exceptionnelle.

FOURNITURES

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement, à tous les élèves, par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Ils seront distribués le jour de la rentrée.

↳ **Fournitures pédagogiques** : 2nde générale : au lycée, les élèves gèrent eux-mêmes leurs outils de travail. Toutefois deux fournitures particulières sont demandées : 1 blouse en coton pour les travaux pratiques de SVT et physique chimie, et une calculatrice pour les mathématiques. Une tenue de sport est par ailleurs nécessaire.

2nde professionnelle : des fiches spécifiques pour le matériel vous seront communiquées à la rentrée.

↳ **Matériel pour l'internat** : voir la fiche Trousseau Internat

REGLEMENT INTERIEUR

Un exemplaire du règlement intérieur vous sera communiqué à la rentrée dans le carnet de liaison; nous serons à votre disposition pendant l'inscription pour toute question relative aux règles de vie au lycée.

Autorisation de sortie pour tous les élèves :

En l'absence de cours et pendant les récréations, les élèves peuvent être autorisés à quitter l'établissement. Autorisation à signer lors des inscriptions auprès du service vie scolaire.

MAISON DES LYCEENS / FOYER SOCIO-EDUCATIF

La maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne au lycée. Par exemple, elle contribue à l'animation d'une cafétéria, de foyers, d'espaces de vie et de détente, ainsi qu'à la mise en place de sorties ou de rencontres théâtrales, cinématographiques ou musicales.

L'adhésion à cette association est facultative mais elle est essentielle pour les élèves et leur démarche citoyenne très précieuse pour tous : voir imprimé Adhésion FSE

DATE ET HEURE DE RENTREE

LUNDI 4 SEPTEMBRE à 10h00

(Les internes de 2nde seront accueillis le même jour à 8h00)

Organisation de la journée :

10h-12h00 : accueil par les professeurs principaux

13h45-16h00 : visite du lycée et distribution des manuels

Début des cours le mardi 5 septembre à 8h00 selon l'emploi du temps habituel.

LES OPTIONS FACULTATIVES (pour les 2ndes générales)

Les Arts plastiques, le Cinéma-Audiovisuel, l'Education Physique et Sportive : Ces options, d'une durée de 3h, sont conseillées en complément du tronc commun en fonction du projet et des centres d'intérêt, mais également au regard des capacités de travail de l'élève.

Les options scientifiques ou technologiques : Sciences et Laboratoire, Biotechnologies, Santé-Social, Management et Gestion. Elles permettent d'appréhender un champ disciplinaire spécifique et constituent un point d'appui pour le projet d'orientation de l'élève.

La section européenne (pré-inscription nécessaire par le collège d'origine) :

* Euro Sciences/ Espagnol -Sciences de la Vie et de la Terre : 1h de SVT / 1h d'Espagnol

Le BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique) : préparation proposée en partenariat avec l'aéroclub de Champforgeuil.

Contacts :

Lycée Mathias – 3, place Mathias – 71 10 CHALON-SUR-SAÔNE <https://lyc-mathias-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr>
Téléphone : 03.85.97.48.00 secrétariat scolarité, Conseillères Principales d'Education ou proviseur et proviseurs-adjoints

FICHE ADMINISTRATIVE

Coller une photo
d'identité

CLASSE (intitulé de la formation) :

- 2nde GT
- 2nde AGORA
- 1^{ère} ST2S
- 1^{ère} STMG
- autre précisez :

NOM de l'élève (en majuscule) Sexe : F M
Prénoms (tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil).....
Date de naissance : Lieu de naissance : Département :
☎ Portable (Elève) OBLIGATOIRE : Mail (Elève) :
Nationalité :
BOURSIER : OUI NON

RESPONSABLE LEGAL 1 ET FINANCIER (paie les frais scolaires – RIB à fournir OBLIGATOIRE)

Père Mère Autre (précisez).....
NOM : PRENOM :
Adresse :
Ville : Code postal :
☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Portable :
mail (OBLIGATOIRE) :
Profession : occupe un emploi Chômage Retraité Sans profession
Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants à charge en Collège ou Lycée :
Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et électronique aux associations de parents d'élèves : oui non
Adresse habituelle de l'élève : OUI NON
A contacter en priorité : OUI NON

RESPONSABLE LEGAL 2

Père Mère Autre (précisez).....
NOM : PRENOM :
Adresse :
Ville : Code postal :
☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Portable :
mail (OBLIGATOIRE) :
Profession : occupe un emploi Chômage Retraité Sans profession
Nombre d'enfants à charge : Nombre d'enfants à charge en Collège ou Lycée :
Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et électronique aux associations de parents d'élèves : oui non
Adresse habituelle de l'élève : OUI NON
A contacter en priorité : OUI NON

AUTRE PERSONNE A PREVENIR

NOM : PRENOM : Lien de parenté :

Adresse :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Portable :

EN CAS DE SEPARATION, DE DIVORCE, PRECISEZ L'ADRESSE PERSONNELLE DE L'ELEVE

L'élève habite chez :

L'élève possède sa propre adresse :
.....

(joindre la photocopie du jugement de divorce précisant la garde des enfants)

ETABLISSEMENT FREQUENTE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 :

Nom de l'Etablissement : Classe fréquentée :

Spécialité :

Adresse :

Langue vivante 1 obligatoire : Anglais Allemand

Langue vivante 2 : Allemand Espagnol Autres :

Options :

Diplôme obtenu/passé en 2023: oui non si oui, lequel ?

Votre enfant bénéficiait t-il d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ?

oui (Merci de fournir la copie)

non

FRERES ET SŒURS (scolarisés dans un collège ou lycée public)

Nom et Prénoms	Nom et adresse des établissements fréquentés en septembre 2023	Classe	REGIME :
			Interne Demi-pensionnaire Externe

Signature de l'élève : Signature du père ou du responsable légal : Signature de la mère ou du responsable légal :

Établissement scolaire : LYCEE MATHIAS - CHALON/SAONE

Classe :



ACADÉMIE
DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :
courrier joint : Oui Non

Photo
à
agrafer

FICHE INFIRMERIE

NOM : Prénom : Né(e) le :

VACCINATIONS :

Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie **nominative** des pages «Vaccinations » du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique).

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :

- Votre enfant porte-t-il des lunettes? Oui Non

Si OUI, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :

- Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus? Oui Non

Si OUI, nom du médecin ORL qui le suit :

- Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier? Oui Non

Si OUI, lequel? :

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier? Oui Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapie)

Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant:

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)? Oui Non

- Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI? Oui Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.

S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? Oui Non

- Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1

et / ou

Signature du responsable légal n°2

A le

A le

Vos données sont collectées par l'établissement LYCEE MATHIAS

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).



**ACADÉMIE
DE DIJON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement scolaire : **LYCEE MATHIAS – Chalon-sur-Saône**

Année scolaire : **2022 - 2023**

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire.

Fiche de renseignements en cas d'urgence

Identité de l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

N° de téléphone portable de l'élève majeur :

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°1:

N° de téléphone portable :

Responsable légal n°2 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°2:

N° de téléphone portable :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

1 : 2 : 3 :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15.
Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire.
Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : Oui Non
(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : oui non
(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? oui non

Si oui et /ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et /ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier.

Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

Signature responsable légal n°1

Signature responsable légal n°2

Vos données sont collectées par l'établissement

Le responsable de traitement est le le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et , le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpo@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté - Délégué à la protection des données – 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSAB0715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage)

DEMI-PENSION ET INTERNAT : REGLEMENT ET CONDITIONS FINANCIERES

1) CHOIX DU REGIME

Le choix du régime de votre enfant lors de son inscription constitue UN ENGAGEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE. Les changements de régime en cours d'année ne sont pas autorisés sauf cas exceptionnels. Toutefois, une modification de régime durant le mois de septembre est tolérée jusqu'à l'application des emplois du temps définitifs en informant le secrétariat d'intendance par écrit.

2) LA DEMI-PENSION

Deux modalités de facturation sont possibles :

→ **Au forfait**, permettant de prendre 4 ou 5 repas dans la semaine. Le paiement s'effectue chaque trimestre sur envoi de facture par courrier électronique aux familles.

→ **Au ticket**, permettant de prendre 1 à 5 repas dans la semaine au prix unitaire de 4,62 €. Il est impératif de créditer la carte magnétique avant de se présenter au self. Paiement possible par chèque à l'ordre du lycée Mathias, en espèces au service intendance du lycée ou par CB sur le site ou sur l'application MyTurboself.



3) LES TARIFS

Vous trouverez ci-dessous les tarifs en vigueur pour le **1^{er} trimestre 2023/2024** :

	FORFAIT D'INTERNAT	FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
1er TRIMESTRE (septembre – décembre 2023)	675,99 € (10.09 € par jour)	228,47 € (3.41 € le repas)	196,02 € (3.63 le repas)

Les tarifs des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres seront connus courant décembre 2023 et sont susceptibles d'évoluer par décision de la région Bourgogne-Franche-Comté.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous les tarifs de l'année 2022/2023 :

	FORFAIT D'INTERNAT	FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
2^{ème} TRIMESTRE (janvier – avril 2023)	595,27 €	201,19 €	170,61 €
3^{ème} TRIMESTRE (mai – juillet 2023)	544,82 €	184,14 €	156,09 €

4) MODE D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE : CARTE MAGNÉTIQUE

- **Pour les nouveaux élèves** : carte magnétique remise gratuitement en début d'année scolaire (à conserver pour toute la scolarité au lycée)
- **Pour les élèves de première, terminale et les redoublants** : utiliser la carte magnétique remise l'année scolaire précédente ou acheter une nouvelle carte à la rentrée (6 €). Cette carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée ou donnée. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée 6 euros.
- **Pour les élèves au ticket** : impossibilité d'accéder au restaurant scolaire en cas d'insuffisance de crédit sur la carte magnétique.

5) REMISES D'ORDRE

Les forfaits d'internat ou de demi-pension sont dus en intégralité quel que soit le nombre de repas ou de nuitées consommés. L'arrêt anticipé des cours en fin d'année ne donnera lieu à aucune remise d'ordre.

Des remises d'ordre sont possibles suite à absence de plus de 7 jours pour raisons de santé sur présentation d'un certificat médical adressé à l'intendance du lycée, pour stages, voyages scolaires ou autres cas arrêtés par le conseil d'administration.

6) BOURSE NATIONALE

Le montant de la bourse vient en déduction de la facture des forfaits de demi-pension ou d'internat. L'excédent est reversé à la famille de l'élève boursier.

7) REGLEMENT SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Vous retrouverez l'ensemble des informations ci-dessus dans le règlement du service de restauration et d'hébergement établi par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté disponible sur le site internet du lycée (<https://lyc-mathias-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr/>) ou via le QR Code ci-contre.



ÉLEVE

NOM :

PRÉNOM :

NIVEAU : 2^{NDE}

/

1^{ÈRE}

/

TERMINALE

En cas de 1^{ère} inscription au lycée ou de changement de compte bancaire
→ **JOINDRE OBLIGATOIREMENT un RIB** au nom du responsable payant les frais
scolaires et/ou ayant demandé la bourse des lycées

Le RIB sert :

- à payer les bourses.
- à rembourser les trop-perçus (absences de l'élève pour maladie de plus de 7 jours, stages en entreprise, voyage scolaire annulés ou autres cas arrêtés par le Conseil d'Administration de l'établissement).



Le choix du régime de votre enfant lors de son inscription constitue un **ENGAGEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE**. Les changements de régime (démission d'internat compris) en cours d'année scolaire ne sont pas autorisés saufs cas exceptionnels. Toutefois, un changement de régime durant le mois de septembre est toléré jusqu'à l'application des emplois du temps définitifs.

➤ RÉGIME CHOISI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 :

EXTERNE / INTERNE / DEMI-PENSIONNAIRE forfait **5 JOURS** (du lundi au vendredi)
 forfait **4 JOURS** (le mercredi est exclu du forfait)
 AU TICKET (4.62 € par repas)

Nom et prénom du responsable qui paye les frais scolaires :



Je m'engage à consulter le règlement du service de restauration et d'hébergement disponible sur le site internet du lycée ou via le QR code ci-contre.

Fait à :

Le :

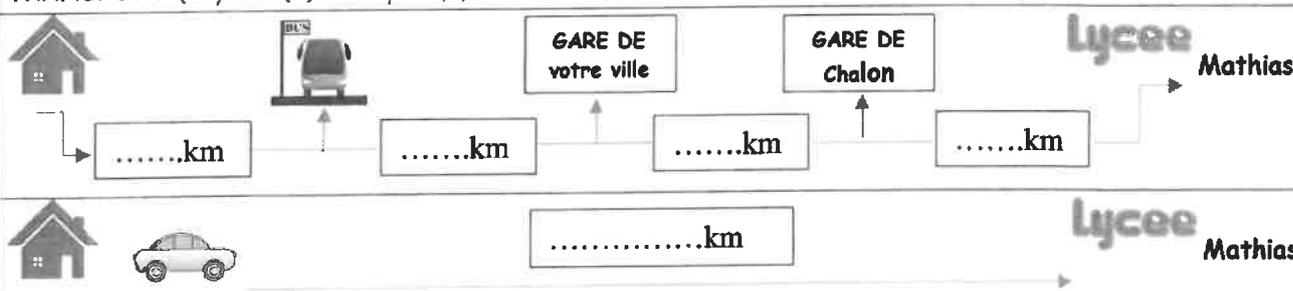
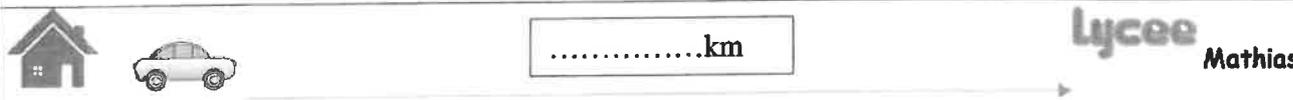
Signature :

BOURSE DES LYCEES

Merci de préciser le statut de votre enfant :

ÉLEVE BOURSIER EN 2022/2023 / ÉLEVE NON BOURSIER / DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE EN COURS

	DEMANDE INTERNAT INSCRIPTION <input type="checkbox"/> RE INSCRIPTION <input type="checkbox"/>	Lycée polyvalent MATHIAS 3, place Mathias BP 1012271321 Chalon sur Saône Tel : 03.85.97.48.00
	A RETOURNER AU PLUS TARD POUR LE 7 JUILLET 2023	

NOM de l'élève :		Prénoms :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	F <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>
Adresse de l'élève :			
Tel portable de l'élève :			
Demande d'inscription en classe de :			
<u>Niveau Lycéen</u> : 2 ^{nde} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input type="checkbox"/> Term <input type="checkbox"/>			
<u>Filière</u> : Générale <input type="checkbox"/> ST2S <input type="checkbox"/> STMG <input type="checkbox"/> PRO <input type="checkbox"/>			
<u>Niveau Etudiant</u> : 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année <input type="checkbox"/>			
<u>Filière</u> : BTSSIO <input type="checkbox"/> BTSCG <input type="checkbox"/> BTSSP3S <input type="checkbox"/> DCG <input type="checkbox"/>			
TRANSPORT (rayer le(s) transport(s) non utilisé(s). Noter les kms entre chaque moyen de transport)			
			
			
Situation familiale particulière :			

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse:	Adresse:
.....
.....
E-mail :	E-mail :
Tel. Domicile :	Tel. Domicile :
Tel. Portable.....	Tel. Portable.....
Tel professionnel :	Tel professionnel :
Signature :	Signature :

AUTORISATIONS PARENTALES (SORTIE DU LYCEE – PRISE DE VUE)

DATE : .../...../.....

NOM : PRENOM :

CLASSE : 2^e

1^{ère}

Term

Post-bac

1/ AUTORISATION DE SORTIE DU LYCEE - ELEVE MINEUR

En cas d'absence de professeur, ou d'absence de cours dans l'emploi du temps annuel :

Je, soussigné(e) M. Mme....., responsable légal(e),

Autorise mon enfant mineur à sortir du lycée quand il n'a pas cours.

Souhaite ne pas autoriser mon enfant mineur à sortir du lycée quand il n'a pas cours.
Dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous avec la CPE qui suit sa classe afin de déterminer vos attentes. **Sans cet entretien, aucun suivi ne pourra être mis en place.**

J'atteste avoir pris connaissance du fait que **je dois prendre rendez-vous avec la CPE**
SI je ne souhaite pas autoriser mon enfant à sortir du lycée quand il n'a pas cours.

Signature du responsable légal :

2/ AUTORISATION DE PRISE DE VUE (Photos de classe) – ELEVES ET ETUDIANTS.

Les prises de vues se dérouleront entre le **mardi 19 et le mercredi 20 septembre 2023** par l'intermédiaire d'un professionnel, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Pour information, les photographies individuelles seront utilisées à des fins purement administratives (dossier élève). La possibilité vous sera offerte d'acheter les portraits de votre enfant et/ou la photo du groupe classe, sans aucune obligation d'achat.

Je, (nous) soussigné(e)(s) M.Mme.....

Responsable(s) légal (aux)

Elève majeur (e)

autorise(ons) la prise de vues

n'autorise(ons) pas la prise de vues

Elève mineur

Signature du responsable légal :

(précédée de la mention « Lu et approuvé - bon pour accord »)

Elève majeur

Signature de l'élève majeur :

(précédée de la mention « Lu et approuvé - bon pour accord »)

MODALITES TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTREE 2023-2024

L'inscription ou la réinscription

1/ Transport du domicile à Chalon :

Cas 1 : Domicile appartenant au Grand Chalon :



Les élèves habitant le Grand Chalon (ou communes affiliées) utiliseront uniquement le réseau Zoom pour se rendre dans les établissements scolaires du Grand Chalon. Que ce soit pour une nouvelle demande ou un renouvellement, il est obligatoire d'effectuer l'inscription en remplissant le formulaire en ligne sur www.reseau-zoom.com à compter du 1^{er} juin.

Pour avoir un justificatif de déplacement valide dès le jour de la rentrée, les demandes doivent être faites avant le 5 août pour les demandes de transport SNCF et avant le 15 août pour les transports bus.

Cas n°2 : Domicile ne faisant pas partie du Grand Chalon

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur :

www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport à partir du 7 juin.

Pour disposer d'un titre de transport scolaire dès la rentrée, l'inscription doit être réalisée avant le 15 juillet. Passé ce délai les inscriptions restent possibles, sans garantie d'avoir un titre de transport pour la rentrée.

Une fois la demande validée, soit le titre de transport est envoyé par courrier à la famille, soit ses droits aux transports sont réactivés à distance.

Attention, la carte de transport est valable plusieurs années. Elle est à conserver.

Pour les élèves qui prennent le train, l'abonnement scolaire BFC est à conserver durant l'année scolaire. A chaque montée dans le train, l'élève doit être muni de son titre.

En cas de délai dépassé pour la demande de transports SNCF, les élèves devront acheter un abonnement d'un mois auprès du guichet de gare de départ. Dès réception de la carte d'abonnement annuelle délivrée par les services SNCF et envoyée au domicile des parents, il sera possible de se faire rembourser l'abonnement temporaire payant (sur présentation de la carte d'abonnement annuelle, au guichet où l'achat a été effectué).

2/ Transport Intra Chalon : Gare de Chalon / Lycée MATHIAS :

Cas n° 1 : domicile appartenant au Grand Chalon = abonnement Grand Air Gratuit du lundi au vendredi en période scolaire ou abonnement Grand Air + de 24€/an pour des voyages 7j/7, toute l'année, sans limite.

Cas n°2 : domicile hors Grand Chalon = abonnement Grand Air de 24€/an à commander sur www.reseau-zoom.com



Demande d'abonnement scolaire 2023-2024



1 Je prépare mes justificatifs

Une photo d'identité

Une pièce d'identité : carte d'identité ou livret de famille

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de scolarité 2023-2024

2 Je vais sur le site

www.reseau-zoom.com
Rubrique rentrée 2023-2024

3 Je fais ma demande dès à présent Pour être prêt en Septembre !

Je complète le formulaire en ligne



Grand Choix

PARTENAIRE
CoursdeV

9 place de Beaune à Chalon-sur-Saône puis
17 Av. Jean Jaurès à Chalon-sur-Saône
03.85.93.18.80 - www.reseau-zoom.com

zoom
Plus de renseignements sur www.reseau-zoom.com

Je fais ma demande en quelques clics !



Je complète le formulaire en ligne

Justificatifs à joindre au formulaire :

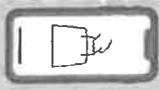
- Une photo d'identité format png ou jpeg
- Une pièce d'identité : carte d'identité ou livret de famille (format pdf, png ou jpeg)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'élève ou de son représentant légal tamponné par l'établissement fréquenté à la rentrée 2023-2024 (format pdf, png ou jpeg)



Zoom traite ma demande



Dès que mon dossier est validé,
Zoom m'informe par mail



Je peux alors opter pour la
formule de mon choix en
fonction de ma situation

zoom

Plus de renseignements sur www.reseau-zoom.com



Association Loi 1901, à but non lucrative, gérée par des personnels, des lycéens, des étudiants et des parents.

SES OBJECTIFS

- Développer chez les jeunes le sens des responsabilités et leur donner envie de monter des projets
- Contribuer à l'amélioration des lieux de vie des élèves (aide à l'aménagement des foyers des élèves, de la cafetera, de l'internat, des extérieurs, ...)
- Financer les clubs et des événements (achat de jeux, de petit matériel, Téléthon, Cent Jours du Bac, Bal de l'Internat...)
- Alléger le coût des sorties, des voyages...etc.

SES REVENUS

Les cotisations des familles qui adhèrent (coût de l'adhésion = 6€ pour l'année)

Les dons

Les bénéfices de certaines actions

- Photos de classes
- Chocolats de Noël
- Tombolas
- Vente de pains au chocolat, de biscuits...etc.

Pour faire du Lycée Mathias un véritable lieu de vie pour vos jeunes, pour leur donner envie de participer à la vie associative et monter des projets, pour alléger le coût des sorties scolaires,

**Rejoignez-nous,
ADHÉREZ**

BULLETIN D'ADHESION AU F.S.E.

A rendre avec le dossier d'inscription/réinscription

Je, soussigné(e) M....., responsable légal(e), demande l'adhésion au F.S.E. de mon/ mes enfant(s):

NOM	PRENOM	CLASSE
		*

NOM	PRENOM	CLASSE

Je règle :

En espèces (dons une enveloppe mentionnant nom/ prénom/classe de chacun de mes enfants pour l'année scolaire 2022/2023)

Par chèque bancaire (à l'ordre du « F.S.E. Mathias ». Notez au dos du chèque / noms/ prénoms/classe de chaque enfant

***Si plusieurs enfants : merci de noter sur cette ligne celui qui se charge de transmettre le règlement**
RAPPEL : 6€ par élève scolarisé à Mathias